

# Conseil national de la sécurité routière

## Recommandations du CNSR au ministre de l'intérieur

---

Le ministre a saisi le CNSR afin de recueillir son avis sur les mesures visant à réduire l'accidentalité des deux roues motorisés.

Le président du CNSR a demandé à la commission « Deux roues, deux roues motorisés » du CNSR d'étudier l'**uniformisation de la taille des plaques 2RM**.

La commission, après étude de cette question, a **porté à la connaissance** du CNSR, réuni en séance plénière le 21 juin 2013, les éléments suivants :

- La diversité des tailles des plaques d'immatriculation des 2RM entraîne une complexité réglementaire et une difficulté rendant le contrôle inéquitable.

Après débat et vote, le CNSR **recommande** de :

- rendre obligatoire pour tous les 2RM et 3RM entrant nouvellement dans le SIV la pose d'une plaque d'immatriculation d'un format unique (210 par 130mm). Ce format est déjà existant depuis l'arrêté de 2009.